

MALADIE DE LYME

QU'EST-CE QUE LA MALADIE DE LYME ?


- Bactérie *Borellia Burgdorferi* sensu lato présente sur les petits rongeurs
- Par **morsure d'une tique infectée**
- Prédominance **d'avril à octobre** en **zones herbeuses et/ou boisées et humides**
- Depuis 2016 : 50 000 nouveaux cas déclarés par an (chiffres qui seraient largement sous-estimés)
- Maladie émergente (le réchauffement climatique, les phénomènes de reforestation, concourent à accroître leur distribution géographique et à assurer l'émergence)

POPULATION A RISQUE

- Les hommes et les animaux mais pas d'inter-transmission possible
- Personnes ayant des **activités de loisirs ou de jardinage en zone humides, herbeuses et/ou boisées** (campeurs, chasseurs, randonneurs...)
- **Personnels travaillant en forêt, dans les buissons et broussailles** : bûcherons, jardiniers, gardes-chasse, sylviculteurs...
- **Personnels en contact avec les animaux** : éleveurs, vétérinaires, palefreniers...

SYMPTOMES

- Les périodes entre les phases **peuvent** être discrètes ou passer **inaperçues**

PHASE PRIMAIRE	PHASE SECONDAIRE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les premières semaines après la piqûre ➤ Rougeur cutanée (érythème migrant) autour de la piqûre pouvant atteindre plus de 10 cm (après 3 à 30 jours) ➤  Absence ou légère rougeur dans 20% des cas ➤ Parfois syndrome grippal 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les premières semaines ou plusieurs mois après la piqûre ➤ En cas de non prise en charge ou première phase asymptomatique ➤ Lésions cutanées/tâches rouges ➤ Arthralgie ➤ Troubles neurologiques ➤ Méningite ➤ Troubles cardiaques

- Les sérologies ou PCR ne sont plus recommandées lors de la présence seule d'un érythème migrant à cause de nombreux faux positifs. L'augmentation de la lésion 48 à 72 heures suffit à poser le diagnostic (*HAS*)

COMPLICATIONS : PHASE TERTIAIRE

- **Parfois plusieurs années après**
- Troisième phase pouvant se révéler **fatale très rapidement**
- Aggravation des symptômes de la seconde phase
- Dissémination dans tous les organes (cœur, rate...)
- **Très rare**



TRAITEMENT

- Pas de vaccin disponible
- **Prise d'antibiotiques obligatoire**
- Au minimum deux semaines jusqu'à plusieurs mois

MESURES DE PREVENTION

- **Information et formation des salariés sur les risques**
- Présence de **trousse de première urgence** (tire-tique, désinfectants, savons...)
- **Vêtements** de travail adaptés **couvrant bras, jambes et tête** si possible
- Sur les périodes à risque : application de **répulsif**
- En fin de journée **inspection soigneuse du corps**

EN CAS DE PIQURE

- **Extraction immédiate** de la tique fixée **avec le tire-tique** et sans produits désinfectants
- Désinfection du lieu de morsure
- **En cas de rougeur ou de morsure, consulter un médecin et indiquer la profession**
- Surveillance de la zone de morsure plusieurs semaines
- **Ne pas utiliser d'Ether, ni de pince à épiler**

STATUT DE LA MALADIE

- Salariés surveillance en **VIP**
- Bactérie classée dans le **groupe 2**
- Maladie non soumise à déclaration obligatoire
- Maladie professionnelle indemnisable n°19 B du régime général

Sources : INVS, AMELI, HAS, INRS, France Santé Publique